

Le Monde

21 mai 2009

Les universités sur la voie de la reprise des cours

La Sorbonne a décidé, mardi 19 mai, de lever le blocage. Six établissements le maintiennent en province

Les universités parisiennes ont donné mardi 19 mai le signal de la fin du mouvement qui secoue l'enseignement supérieur depuis le début du mois de février. Même si c'est à contre-cœur, Paris-IV Sorbonne, un des bastions de la protestation des enseignants-chercheurs contre les réformes gouvernementales, a voté la reprise des cours à compter du lundi 25 mai. Même décision à Tolbiac (Paris-I), tandis que Paris-III Sorbonne-Nouvelle a prévu un déblocage jusqu'au 3 juin et l'organisation des examens dès la semaine prochaine.

La crainte que le semestre universitaire ne puisse être valide demeure, et ces décisions s'inscrivent dans ce cadre très pragmati-

que plutôt que dans un esprit de résignation. « Si les examens ont lieu à Paris-III, ce n'est ni sur ordre des ministres ni parce que nous avons renoncé à notre combat, a précisé mardi Valérie Robert, maître de conférence à Paris-III et membre du collectif Sauvons l'université. Notre communauté universitaire prend cette décision politique pour ne pas faire le jeu du gouvernement en sacrifiant ce pour quoi nous nous battons. »

C'est en province que subsiste le noyau des derniers blocages. Outre les campus qui conjuguent la passation des examens et le blocage, comme à Arras, six universités campent sur leurs positions. Amiens a reconduit le blocage jusqu'au

21 mai. Aix-Marseille-I, Caen, Nancy-II et Reims comptent encore quelques départements mobilisés. A Toulouse-II Le Mirail, un des points chauds de la contestation, une assemblée générale a réuni près de 2 000 personnes et entériné la poursuite du mouvement en dépit des rappels de la présidence de l'université. Selon elle, « il ne peut y avoir de diplômes sans examens » et « ni la validation automatique ni la neutralisation du second semestre ne sont des solutions possibles ». Le compte à rebours est lancé : à compter du 27 mai « le report de la session sera inévitable », a ajouté la présidence.

Dans le sillage des parisiennes, ou juste avant elles, Lille-III et Saint-

Etienne ont repris le chemin des amphithéâtres. Ce qui fait dire au ministre que « la situation est en voie de normalisation » et lui permet de souhaiter « que cela se fasse le plus rapidement ».

« Nous n'avons pas renoncé à notre combat »

Valérie Robert
Collectif Sauvons l'université

Mais les modalités d'évaluation des étudiants sont en train de devenir un véritable casse-tête. Les recteurs des académies concernées, réunis mardi à Paris, ont reçu pour

consigne de rappeler « la loi et le Code de l'éducation, à savoir qu'il n'y a pas de diplômes sans rattrapage des cours ni examens ». Reste à s'organiser. Plusieurs dizaines d'étudiants de Lyon-II, mécontents des conditions d'évaluation proposées par leur établissement, ont occupé les salons de la présidence tout l'après-midi de mardi. Ils ont obtenu une limitation du contenu des cours qui seront évalués et leur mise en ligne complète en lieu et place des abrégés, au moins quinze jours avant l'épreuve. Une bataille qui en dit long sur l'angoisse de ces jeunes devant la perspective d'un semestre blanc.

A Paris-X, l'affaire est en cours. Le ministère se dit plus « inquiet

sur le plan de rattrapage proposé par Grenoble-III », jugé insatisfaisant. Les recteurs ont été priés d'aider les universités, en faisant appel aux préfets, si nécessaire.

Un élément pourrait déclencher un regain de tension. Le gouvernement est en train de forcer l'allure sur la réforme de la formation des enseignants du primaire et du secondaire. Des projets de décrets seraient inscrits à l'ordre du jour du prochain comité technique paritaire ministériel, le 27 mai. « Nous sommes face à une tentative de coup de force », analysent les animateurs du mouvement dans les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). ■

Service France

Les établissements veulent éviter un conflit sur le paiement des jours de grève

LES UNIVERSITAIRES grévistes verront-ils leur fiche de paie amputée ? Le 16 mars, Valérie Péresse avait, dans une note sur l'exercice du droit de grève, rappelé aux universités les principes fixés par la loi. La ministre de l'enseignement supérieur avait réaffirmé la règle dite du « trentième indivisible » : même pour une grève de quelques heures, un fonctionnaire ne peut se voir retirer moins d'une journée de salaire. Cette règle « s'applique en cas de service non fait mais aussi en cas de service incomplet », avait-elle rappelé.

Toutefois, sauf coup de théâtre, il semble que le souci d'apaisement prime aujourd'hui : ni le gouvernement, ni les présidents d'université ne s'orientent vers des retenues salariales massives, comme celles qui, en 2003, avaient durablement traumatisé les grévistes de l'enseignement primaire et secondaire.

Dans les universités, la situation est confuse. Les obstacles sont nombreux pour appliquer les retenues salariales aux enseignants du supérieur. Encore faut-il que les grévistes soient recensés ou se déclarent eux-mêmes... Mais pour des personnes dont le temps d'enseignement se calcule

sur l'année, une telle déclaration, « n'est pas pertinente » assure Jean-Louis Fournel, du collectif Sauvons l'université. Le principal syndicat du secteur, le Snesup-FSU, demande à ses adhérents, sur son site Internet, de ne pas remplir les formulaires de déclaration envoyés par les établissements.

« Sans état d'âme »

Exemple parmi d'autres, l'université Lumière Lyon-II, très mobilisée depuis le début du conflit, a enregistré, pour 976 universitaires, 159 journées de grève en février, 24 en mars et aucune après. « Il n'y a pas d'obligation de se déclarer gréviste dans le supérieur », rappelle le responsable local du Snesup-FSU, Philippe Sefosse, selon qui « personne n'a idée du nombre réel de grévistes qu'il y a eu ». De premières retenues ont cependant été opérées sur les salaires d'avril.

A l'université de sciences sociales Toulouse-I, où 4 % de grévistes ont été décomptés selon Bruno Sire, son président, celui-ci déclare qu'il ne fait « rien d'autre qu'appliquer la loi, sans état d'âme ». « Simple principe d'équité, ajoute-t-il, je ne vais pas dire au personnel administratif qu'il n'est pas

payé et payer les enseignants-chercheurs ! »

La bataille qui se profile à l'université de Toulon n'aura pas lieu. Son président, Laroussi Oueslati, a annoncé, mardi 19 mai, qu'il reculait. Les lettres adressées le 11 mai à une quinzaine d'enseignants-chercheurs, les menaçant de retenir l'équivalent de 98 jours de salaire s'ils ne justifiaient pas de leur emploi du temps depuis le début du mouvement en février, « sont nulles et non avenues », a-t-il indiqué.

Certains présidents d'université impatients de voir la situation retourner à la normale, sont tentés de frapper les contestataires au portefeuille, afin, notamment de faire cesser les rétentions des notes du premier semestre, mot d'ordre lancé dès février par la coordination nationale des universités.

Selon le Snesup-FSU, les universités d'Amiens, Aix-Marseille-II, Lyon-I, Nancy-I, Nantes, Nice, Reims, Rennes-I ou Tours, ont employé ce type de « menaces ». Avec les examens qui se profilent, il devient néanmoins urgent de réunir l'ensemble des notes pour les jurys de diplômes.

Pour récupérer ces données, le président de Toulouse-I indique avoir « envoyé une note de service stipulant que, conformément à la loi, une non exécution d'une obligation de service, était assimilable à un fait de grève, donc passible



de la retenue d'un trentième de salaire ». Aujourd'hui, dit-il, « toutes les notes ont été transmises ».

A Lille-II (droit et santé) en revanche, dix enseignants refusent toujours de remettre ces notes. Une première lettre envoyée le 8 avril n'ayant pas eu l'effet escompté, le président a

averti qu'à dater du 20 avril, il allait procéder à des retenues « pour service non fait ».

« Pour ne pas pénaliser les étudiants, nous les avons informés de leurs notes, plaide Philippe Enclos, maître de conférence et responsable du Snesup-FSU. De même, nous avons décidé de repousser les délibérations des

jurys en fin d'année. Mais le président a refusé de nous recevoir ». Les enseignants concernés ont théoriquement perdu l'équivalent d'un mois de salaire, mais le président se déclare « prêt à discuter » une fois les notes rendues. ■

Christian Bonrepaux,
Luc Cédelle et Philippe Jacqué